Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays de Gex agglo

www.paysdegexagglo.fr

Commune de CHALLEX

Règlement graphique

Vu pour rester annexé à la délibération du 27/02/2020

Echelle : 1/5500 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
-	28 mars 2019 & 11 juillet 2019	du 16 septembre au 31 octobre 2019	27 février 2020

CITADIA conseil

even conseil

Zonage
- A : Agricole
- Ap : Agricole protégé
- N : Naturel
- Nc : Naturel carrière
- Nl : Naturel loisir
- Np : Naturel protégé
- 1AUAa : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- 1AUAc : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- 1AUC : Zone à urbaniser de centralité
- 1AUE : Zone à urbaniser d'équipement
- 1AUG : Zone à urbaniser générale dense
- 1AUT : Zone à urbaniser touristique
- 1AUFGI : Zone 1AU Ferney Genève Innovation
- 2AUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UAa : Zone urbaine d'activité artisanales
- UAc1 : Zone urbaine d'activité commerciale
- UAc2 : Zone urbaine d'activité commerciale
- UAc3 : Zone urbaine d'activité commerciale
- UAcern : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAm1 : Zone urbaine d'activité mixte
- UAm2 : Zone urbaine d'activité mixte
- UAm3 : Zone urbaine d'activité mixte
- UAm3* : Zone urbaine d'activité mixte
- UAt : Zone urbaine d'activité tertiaire
- UAfgi : Zone urbaine d'activité Ferney-Genève Innovation
- UCa : Zone urbaine centre ancien
- UCa1 : Zone urbaine centre ancien
- UCa2 : Zone urbaine centre ancien
- UC1 : Zone urbaine centralité
- UC2 : Zone urbaine centralité
- UCb : Zone urbaine centre bourg
- UCv : Zone urbaine Projet Action Coeur de Ville
- UE : Zone d'équipement
- UGa1 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGa2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGd1 : Zone urbaine générale dense
- UGd2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp1* : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2* : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique

Prescriptions linéaires
- 01 - Espaces Boisés Classés
- 07 - Haie
- 07 - Ripisylve
- 15 - Servitude de recul obligatoire
- 15 - Recul de 3m minimum

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé
- 02 - Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques,d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé
- 05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
- 07 - Elément du paysage
- 07 - Ripisylve
- 07 - Bâtiment remarquable (151-19)
- 07 - Pelouse sèche
- 07 - Zone non aedificandi (151-19)
- 16 - STECAL
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- 16 - Périmètre extension des habitations
- 17 - Secteur de mixité sociale
- 18 - OAP
- 18 - OAP patrimoine
- 31 - Zone Humide
- 99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles
- Arbre isolé
- Arbre à protéger
- Calvaire
- Lavoir public
- Ligne de bruit
- Limites cadastrales (2018)
- Bâtiments (2018)
- Surfaces en eau

N

0 10 20 km

PERON

FARGES

POUGNY